

M. Horner (Acadia): ...ont retiré toutes les demandes d'abandon d'embranchements?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Faire des suppositions ou tirer des conclusions, ce n'est pas poser des questions.

[Plus tard]

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre sait-il que le Pacifique-Canadien a demandé d'abandonner certains embranchements au Manitoba. Pourrait-il user de ses bons offices pour rappeler au Pacifique-Canadien que cela est contraire à la politique du gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Il vaudrait mieux, je pense, que je me renseigne à ce sujet. (*Applaudissements*)

Je croyais que les compagnies du Pacifique-Canadien et du National-Canadien avaient dit à la Commission des transports du Canada qu'elles retireraient toutes leurs demandes de lignes protégées et qu'elles fourniraient en temps utile les renseignements que pourrait exiger la Commission au sujet des lignes non protégées. Si je comprends bien également, il n'y aurait pas d'audiences à cet égard jusqu'à ce que le régime de protection entre en vigueur, soit avec l'adoption de la loi.

M. Sherman: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a-t-il pas été informé par l'Association des embranchements du Manitoba que le Pacifique-Canadien est en train de formuler ces recommandations maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: J'étudie présentement les instances que j'ai reçues de l'Association des embranchements du Manitoba. Comme le député le sait, la Commission des transports est une cour d'archives et j'ai bonne confiance qu'elle procédera conformément à la loi et aux lignes de conduite prescrites.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

RÈGLEMENT PRIVANT DE PRESTATIONS LES PÊCHEURS DE VANCOUVER.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une question au ministre du Travail touchant la demande d'assurance-chômage aux pêcheurs de la côte ouest en raison des changements apportés aux règlements, et le ministre a répondu qu'il aurait préféré recevoir un préavis. Est-il maintenant en mesure de répondre?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je m'en tiens à la réponse que j'ai donnée hier. Je n'avais pas reçu de lettre du genre avant que mon honorable ami, le député de Skeena, m'en remette une copie. La lettre originale est parvenue à mon ministère hier seulement, bien qu'elle fut datée du 7 décembre. On en a accusé réception et la question fait présentement l'objet d'une étude.

[Français]

LA NAVIGATION

A PROPOS DE LA NAVIGATION D'HIVER SUR LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre peut-il nous dire...

Une voix: Il ne le peut pas, il est parti.

M. Grégoire: A l'honorable ministre des Transports, alors. Ce dernier peut-il nous dire s'il est vrai que... J'en vois deux qui viennent de sortir, monsieur l'Orateur, mais cela ne changera rien, car ils ne parlent jamais et ne font jamais rien...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre des Transports s'il est vrai que le gouvernement de la Russie a annoncé récemment qu'un brise-glace russe serait assigné au fleuve Saint-Laurent, l'hiver prochain, en vue de faciliter la navigation d'hiver sur ce fleuve pour les bateaux russes?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas le porte-parole du gouvernement russe.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Je puise cette information dans un article éditorial du *Toronto Telegram* du 10 décembre, c'est-à-dire samedi dernier, et j'aimerais savoir si ce qui est mentionné dans cet article, savoir que c'est un brise-glace russe qui viendra, cet hiver, ouvrir la navigation sur le Saint-Laurent, est vrai et si le ministère des Transports est au courant...

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question n'est pas recevable.

M. Grégoire: A dix heures, monsieur l'Orateur.